

## A l'attention des conseillers municipaux

# CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 14 décembre 2022, pour les points concernant la gestion du patrimoine communal, l'adoption du plan de formation mutualisé et la révision de l'attribution de compensation de la CCLO, le conseil Municipal, lors de sa prochaine réunion, en application de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Cette réunion aura lieu le :

**mercredi 21 décembre 2022 à 20h30  
à la Mairie de Lanneplaa.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Fait à Lanneplaa,  
le 15 décembre 2022

Le Maire,

  
**Pierre Ziegler**



## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal de la séance du 28 septembre 2022
- Gestion du patrimoine communal :
  - Révision du bail à ferme avec l'EARL POUQUET
  - Renouvellement du bail avec Guy LANQUETIN,
  - Renouvellement du bail avec Luc FAURE
  - Vente terrain communal : proposition achat et réalisation étude géotechnique
  - Travaux bâtiments communaux : demande de subvention DETR
  - Mise à jour du plan du cimetière : proposition APGL
- Personnel : adoption du plan de formation mutualisé avec le CNFPT
- CCLO : révision de l'attribution de compensation
- Questions diverses